

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2025

Ordre du jour:

- - Approbation du compte rendu de la séance du 07 Avril 2025
- - Convention d'accueil des enfants scolarisés au SIVE de Castillon
- - Classement de la voirie communale
- - Choix des entreprises ancien presbytère et cimetière
- - Question diverses

PRESENTS :

Sylvie DARNISE - Dalia DEDIEU - Nicolas LALANDE- Pierre BUREL

Absents excusés - Sandrine BEAUFEU- Chantal DONAT –

Julien GENCE (Procuration donné à Pierre BUREL)

Secrétaire de la séance : Pierre BUREL

Début du Conseil : 18 H 24

➤ [Approbation du compte rendu de la séance du 7AVRIL 2025](#)

Compte rendu accepté à l'unanimité des présents

➤ [Convention d'accueil des enfants scolarisés au SIVE de Castillon](#)

Madame le Maire rappelle que la commune d'Ilartein est non adhérente au SIVE de Castillon .

Pour l'année scolaire 2025, la commune participe au frais de scolarité, soit :

- Pour la 1 ère part de l'année (Janvier à Juillet) 1000€
- Pour la 2 ème part de l'année (Août à Décembre) 500 €

La somme est de 1500 € par enfant scolarisé.

Pour l'année 2025 un enfant est scolarisé

Délibération acceptée à l'unanimité des votants

➤ [Classement de la voirie communale](#)

Madame le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voiries communales a été réalisée en Janvier 1972 et approuvée par délibération du Conseil Municipal du 22 Janvier 1972

Cette mise à jour a permis d'identifier **682 ml** de voies communales

Il convient de classer :

Les voies communales à caractère de rue :

• VC n°1	Chemin de Reygoune	410ml
• VC n° 2	Chemin de la Fromagerie	42 ml
• VC n° 3	Chemin du Presbytère	110 ml
• VC n° 4	Rue de la Chapelle	120 ml

Voies communales à caractère de Place publique :

• P n° 1	Place de l'Eglise	373 ml
----------	-------------------	--------

Voies communales à caractère de place chemin ruraux

• CR n°1	Chemin de l'Eglise	24,5 ml
• CR n°2	Chemin de la Serre	360 ml
• CR n°3	Chemin de la Hilaire	100 ml
• CR n°4	Chemin du Hourguet	84 ml
• CR n°5	Chemin de Reygoune	1000 ml
• CR n°6	Chemin de la Sauces	660 ml
• CR n°7	Chemin de la Tire	480 ml
• CR n° 8	Chemin de la Rigole de Trap	170ml
• CR n° 9	Chemin de las Sagnes	700ml
• CR n° 10	Chemin de Chourcq	100ml
• CR n° 11	Chemin de Naous	1005 ml
• CR n° 12	Chemin de Foueille-Crabé	520 ml
• CR n° 13	Chemin de Goute Tirou	310 ml
• CR n°14	Chemin du Bourdaous	59 ml
• CR n° 15	Chemin de Peyot	420 ml

Madame le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations assurées par les voies

Cette situation conduit donc à fixer

- **682 ml** de longueur de voies communales à caractère de rue
- **6002,50 ml** de voies communales à caractère de Chemin
- **373 m²** de voies communales à caractère de Place publique

VOTE : POUR : 5 CONTRE :0 ABSTENTION :0

Délibération Acceptée à l'unanimité des votants

➤ [Choix des entreprises ancien presbytère et cimetière](#)

Les devis ont été préalablement étudiés par la commission de travail lors de la réunion du 1^{er} Avril

La commission a pris note des prestations demandées, des coûts, des délais, de la proximité des entreprises.

Rénovation des appartements du Presbytère

Menuiserie :

2 sociétés ont répondu à notre demande

Etb ESCAIG BEUDIN (ARGEIN) TRYBA (Saint GIRON)

La société TRYBA est retenue après vote POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Electricité :

2 sociétés ont répondu à notre demande

SASU Electricité Couserannaise (Castillon en Couserans)- Didier BERDU (Argein)

La société Didier BERDU est retenue après vote POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Isolation

2 sociétés ont répondu à notre demande

Bâti flot (Bethmale) Didier BERDU (Argein)

La société Didier BERDU est retenue après vote POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Plomberie :

2 sociétés ont répondu à notre demande

ANE Patrick (Cescau) Didier BERDU (Argein)

La société Didier BERDU est retenue après vote POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Assainissement (Fosse septique)

2 sociétés ont répondu à notre demande

Sté SABRIA (Lasserre) TERRA FORMA (Cescau)

La société TERRA FORMA est retenue après vote POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION 0

Le montant total des devis pour la rénovation des 2 appartements s'élève à **46 296, 49 € HT**

CIMETIERE

3 sociétés (PDF Damien SOUQUE - PDF PUJOL – PDF CUMINETTI) ont répondu à notre demande concernant la réalisation de l'ossuaire, du dépositoire, du columbarium, du jardin du souvenir, de la reprise des concessions en état d'abandon

L'ossuaire / Dépositaire sera réalisé sur la concession N° 18 qui a été mise à disposition à la mairie en toute légalité par le dernier membre de la famille.

Suite aux examens des devis, est retenue les PDF PUJO

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION 0L

Le devis général s'élève à **20558€ HT**

Celui-ci sera réactualisé après révision des sépultures abandonnées qui auront été confirmées suite au procès-verbal final.

➤ Questions diverses ::

- Gestion assainissement collectif " Maison Lapeyre "

Les charges concernant la gestion de l'assainissement sont liées à la convention acceptée par les 5 propriétaires de la manière suivante :

Forfait annuel d'entretien	Montant / 5
Vidange (préconisées tous les 4 ans)	au prorata de la consommation d'eau individuelle
Remplacement des filtres (Tous les 10 ans)	au prorata de la consommation d'eau individuelle

Afin d'établir le montant des charges annuelles (Provisions pour charge) qui seront répercutées aux divers locataires, les propriétaires devront transmettre leurs relevés annuels de consommation d'eau. La démarche auprès des titulaires des contrats est engagée afin de réaliser un retro fit depuis 2020 .

- Sécurisation D 618

Les travaux devaient débuter le 14 Avril.

La mise en place du chantier est administrativement en cours (Mise en place des feux routiers provisoires, sécurisation du chantier....).

La Société CUMINETTI chargée des Travaux va être contactée par nos soins pour état d'avancement

- ETE 2025

Nous allons embellir le village par un en fleurissement de divers secteurs

- Ouverture du Chemin de PEYOT

A été demandée par des administrés, la possibilité d'améliorer l'accès du chemin de PEYOT

Cette ouverture doit être validée légalement par un géomètre.

Après consultation, il s'avère que le chemin doit subir un bornage sur tout le long.

Vu le nombre de parcelles privées le coût du bornage s'avère exorbitant pour une utilisation restreinte puisque le chemin est très étroit et aucun engin agricole ne pourrait l'emprunter.

L'ensemble du conseil ne donne pas suite pour cette opération.

Les administrés concernés en seront avisés officiellement

Fin de la séance 20H 24